

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Une fusillade entre deux amis fait un mort à la Remboué

Abel EYEGHE EKORE
Kango/Gabon

GUEDOR Olui Nna, Gabonais âgé de 25 ans, a trouvé la mort à la Remboué, un village du département du Komo. C'était au cours d'une fusillade entre lui et son ami Jules César Mba Abessolo, âgé de 32 ans. Singuelor Obiang Nna, le frère cadet du défunt, serait à l'origine de cette tragédie. Et pour cause: il aurait fait des attouchements sur la concubine du présumé meurtrier, en son absence. Des témoignages concordants font, en effet, état de ce que Mba Abessolo, en quittant le village pour un voyage, aurait demandé à son ami Singuelor Obiang Nna de venir veiller sur sa famille en

son absence. Pour les besoins de la cause, la chambre des enfants lui est aménagée par la concubine du maître de la maison. Mais l'hôte, profitant de l'absence de ce dernier, se serait levé au milieu de la nuit pour s'introduire subrepticement dans la chambre de la maîtresse de la maison, puis aurait procédé à des attouchements sur elle. Réveillée en sursaut, la concubine de Mba Abessolo demande des explications à l'intrus. Celui-ci répond par des excuses, puis retourne dans sa chambre. Au retour au bercail de Mba Abessolo, sa compagne lui relate sa mésaventure. Furieux, le compagnon convoque aussitôt une réunion à laquelle sont conviés Guelor Olui Nna et son petit frère Singuelor

Obiang Nna. Mais le mis en cause nie catégoriquement les faits, arguant que la plaignante n'a aucune preuve pour l'accuser, et menace le couple de représailles. À la fin de la réunion, il suit Mba Abessolo et sa concubine jusqu'à leur domicile. Armé d'une machette, il jure de leur faire payer l'humiliation qu'il a subie en public. Guedor Olui Nna, de son côté, s'arme aussi d'une arme à feu de type calibre 12, qu'il charge, et décide de soutenir son cadet dans cette vendetta. Voyant que l'affaire devient grave, Mba Abessolo se saisit, à son tour, de son arme à feu de type calibre 12, le charge et tire un coup en l'air pour influencer ses adversaires. Mais, Olui Nna, nullement impressionné, conti-

nue d'avancer en braquant son fusil sur le couple. Sauf qu'au moment de faire feu, il reçoit une décharge de plombs de la part de Mba Abessolo, plus rapide que lui. Il s'écroule et rend l'âme sur-le-champ. Après le forfait, Mba Abessolo et sa famille se réfugient à Bifoun. Le frère cadet de la victime se saisit de l'arme de son défunt frère pour les poursuivre. Sans succès. La brigade de gendarmerie routière de Kango, alertée, se rend sur les lieux pour enquêter. L'auteur présumé du coup de fusil mortel est interpellé une semaine plus tard, grâce à la collaboration de sa concubine. Il a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville, vendredi dernier.



Photo: Abel Eyeghe

Jules César Mba Abessolo tenant l'arme du crime.

Il écope 3 ans de prison pour vol avec arme apparente

Jean Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

PLACÉ sous mandat de dépôt depuis le 24 octobre 2018 pour vol avec arme apparente, alors qu'il n'avait que 17 ans, T.A., âgé aujourd'hui de 20 ans, a été condamné par le tribunal des mineurs de Port-Gentil siégeant en audience criminelle depuis la semaine écoulée. Les faits remontent au mois d'octobre 2018 à Port-Gentil. Ce jour-là, T.A., qui veut aller couper du bois, se rend chez dame M.M. pour solliciter le prêt d'une machette. Il obtient l'outil sollicité. Sauf qu'après sa besogne, au lieu de restituer le

bien d'autrui, il intime plutôt l'ordre à sa propriétaire de lui remettre sa sacoche, tout en la menaçant de lui faire du mal si elle ne s'exécutait pas. Craignant pour sa vie, la victime remet donc à son assaillant sa sacoche qui contient une somme de 45 000 francs. Ce dernier s'empresse de prendre l'objet convoité et quitte précipitamment les lieux. Mais, le braqueur n'ira pas loin. Au terme d'une course-poursuite, ses poursuivants répondant à l'appel à l'aide de la victime, le rattrapent et le maîtrisent. Vidant son délibéré, le tribunal a déclaré T.A. coupable du crime de vol avec arme apparente. En répression, il a été condamné à 3 ans de réclusion criminelle, dont 10 mois avec sursis.

Accident de la circulation: un mort à Acaé

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

UN mort et des dégâts matériels importants. C'est le bilan de l'accident de la circulation survenu samedi dernier, au carrefour Acaé, dans le 5e arrondissement de Libreville. Un camion transportant un conteneur, immatriculé BP-888-AA, et portant sur ses portières le numéro TR56 est à l'origine de cet accident mortel. Selon des témoins, le semi-remorque qui roulait dans le sens Owendo-IAI, aurait violemment percuté le taxi immatriculé FK-846-AA, en provenance de l'échangeur de Lalala, qui tentait d'accéder à la voie opposée. Le choc était si violent que le chauffeur du taxi (son identité n'a pas été

communiquée), seul dans son engin, est mort sur-le-champ. Après avoir été percuté par le mastodonte, le transport à usage taxi est allé heurter à son tour un autre véhicule de type berline. D'où, l'importance des dégâts matériels enregistrés à cet effet. Et le grand embouteillage causé ce jour-là, des deux côtés de cette voie de contournement de la commune de Libreville. "Les gendarmes visibles à Acaé ne régulent pas la circulation, ils se contentent d'interpeller les chauffeurs de taxi et tous ceux qui peuvent "verser la tontine". Aussi, au regard de la densité du trafic, les gouvernants auraient-ils dû aménager un échangeur à cet endroit. Il en est de même aux carrefours Pédiatrie, SNI et Baracuda. À défaut, il faudrait



Photo: GRM

Le chauffeur du taxi a été tué sur-le-champ.

songer à placer des feux tricolores pour la sécurité des usagers et même des piétons", fait remarquer un usager de la route présent sur le lieu de l'accident. Il convient de noter que le carrefour Acaé est connu pour son caractère accidentogène. Chaque année, des accidents sont enregistrés à cet endroit. Situé sur une voie à grande vitesse, les automobilistes l'empruntent pour aller d'un côté à un autre.